Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260116-DCM_2026_03-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2026

CONVOCATION : 03 janvier 2025
Présents **:** Yannick COCHAUD, Yannick GOURIE, Sylvie FASQUEL, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Laurent BAUDE, Laurence HANRY, Thierry GUERRIAU, Marie-Andrée PELLAN, Fabrice MICHEL, Nathalie LEMOINE, Alain DECIMA, Audrey MARQUIS, Daniel RENAULT, Yves-Marie LALLICAN, Audrey RIBERPREY, Jean-François LE BOUGUENNEC, Nathalie DELCOURT, Erwan MOREAU, Sylvie DUHAMEL, Gwenaëlle EUDELINE, Lydie GICQUEL DENIS, Etienne JEGOU, Karen TOUCHAIS.
Absents : Solène CHEVALIER, Jérôme CUSSONNEAU, Anne Emmanuelle CROCHU, Christophe DENIAUD, Sylvie RITZENTHALER.
Procurations : Yannick COCHAUD, Alain DECIMA, Audrey RIBERPREY, Etienne JEGOU.

3. FINANCES - Participation 2026 des communes pour le SIM RIVE SUD (Acte 7.9)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 6 du comité syndical du SIM Rives Sud en date du 18/11/2025,

M. le Maire présente l'exposé suivant :
Les clés de répartition ont été revues en 2023 pour application en 2024. Elles n'ont pas évolué en 2025 et n'évolueront pas en 2026.

Pour chaque critère une pondération est appliquée et pour 2025 le syndicat indiquait pour Orgères :

Offre plan de musique / partenariat musique	13.24 %
Poids ratio offre / population	12.59 %
Offre de l'école musique (instruments et pratiques collectives)	8.04 %

Le SIM Rives Sud a sollicité auprès des 6 communes adhérentes une participation globale de 650 000 € et pour la commune d'Orgères un montant total de 62 904 € soit 9.68% du montant total. Mais suite au désengagement du Département (43 000 €), Orgères a réglé 4 642 € en plus pour arriver à un montant global de 67 546 €.

La contribution de la commune depuis 2020 :

	2020	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
SIM Rives Sud	**41 239€**	**42 064€**	**42 064€**	**55 818 €**	**61 067 €**	**67 546 €**

Pour 2026, la clé de répartition n'évoluera pas. Dans l'attente d'autres informations complémentaires, il est proposé que la commune d'Orgères verse comme 1er versement pour 2026, 30 % du montant total de l'année N-1 soit 20 264 €.

Ceci exposé,

Vu l'avis de la Commission « AFRH » en date du 14/01/2026,

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260116-DCM_2026_03-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis FAVORABLE pour le versement d'un premier acompte à hauteur de 30% du montant total demandé sur l'exercice N-1, soit une première participation de 20 264 €,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

